

**DECISION DU PRESIDENT  
PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION  
DONNEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
2024-DC-01**

Le Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°2020-D-37 du 5 novembre 2020 par laquelle le Conseil d'Administration l'a chargé, par délégation, de prendre toute décision concernant les marchés de travaux, fournitures et de services,

Considérant la demande du Centre de Gestion,

Vu la proposition de l'ESAT les Ateliers Vers l'Autonomie,

**DECIDE**

**Article 1 :** Il est décidé la conclusion d'un contrat de prestation de collecte de papiers usagés et cartons entre le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, représenté par son Président, Bertrand MASSOT

Et

L'ESAT les Ateliers Vers l'Autonomie – 2 rue du Commandant Chesne 28000 CHARTRES.

**Article 2 :** Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois pour un montant annuel de 720 euros TTC.

**Article 4 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil d'Administration et un extrait en sera affiché au centre de gestion. Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir.

Fait à Luisant, le 12 février 2024

Le Président,

Bertrand MASSOT



Décision rendue exécutoire  
compte tenu de l'envoi en  
Préfecture le : 16/02/2024  
La Directrice générale, par  
délégation,

